

Chambéry, le 16 septembre 2016

L'Inspectrice de l'Education Nationale
Chambéry I

Mesdames les directrices
Messieurs les directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les enseignants

Mesdames et Messieurs les membres des
RASED

**Inspection de l'Education
Nationale
Circonscription de
Chambéry 1**

04 79 69 25 02
Télécopie
04 79 69 08 52

Mail. :Ce.la73-IEN-
Chambéry1@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Inspection de l'Education
Nationale
Circonscription de
Chambéry 1
Ecole élém du Ht Mach
655, fbg Maché
73000 Chambéry

site internet
<http://ia73.ac-grenoble.fr>

NOTE DE SERVICE n° 2

Les animations pédagogiques

(à diffuser et à faire émarger par chaque enseignant)

J'ai le plaisir de vous communiquer le programme des animations pédagogiques et les modalités d'inscription. Ce programme a été élaboré en fonction des priorités nationales, académiques et départementales et en prenant en compte vos besoins en lien avec la spécificité de la circonscription de Chambéry 1.

Contexte

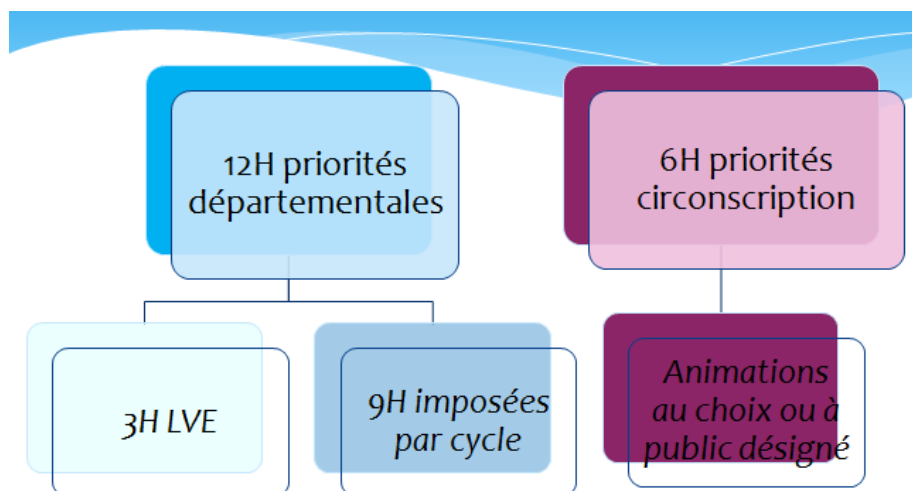
Je vous rappelle que l'animation pédagogique est une action de formation qui permet à une circonscription de développer une culture commune sur son territoire et qui répond à un double objectif : répondre à vos besoins en formation et vous permettre de mieux appréhender les attentes institutionnelles en envisageant de nouvelles pistes de travail à mettre en œuvre dans les classes.

Les dix huit heures d'animations pédagogiques sont un droit et un devoir .Elle font partie du temps de service de chacun, en fonction de la quotité de service. Toute absence doit donc avoir été autorisée ou être justifiée a posteriori. La circulaire n° 2013-019 parue au BO n°8 du 28 février 2013⁽¹⁾ précise les obligations de service de chaque enseignant.⁽²⁾

¹ http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=67025

² Les enseignants spécialisés de ULIS et de RASED peuvent participer à tout ou partie du programme d'animations pédagogiques de circonscription. Les PEMF participent à 6 heures d'animations pédagogiques.

Cette année, les 18 d'animations pédagogiques se décomposent de la façon suivante :



Le programme des animations pédagogiques (18 heures) : Voir l'annexe ci-jointe pour la description des différents modules.

12H « priorités départementales »

Enseignants de cycle 1 :

Pour tous les enseignants animations obligatoires

- 3h d'éveil à la diversité linguistique
- 3h l'aménagement de la classe (parcours M@gistère)
- 3h les rituels
- 3h re-questionner les emplois du temps

Enseignants de cycles 2 et 3 :

Pour tous les enseignants animations obligatoires

- 3 h langues vivantes
- 6h socle, nouveaux programmes et livret scolaire unique
- 3h : pour le cycle 2 : natation, pour le cycle 3 : l'oral

6H « priorités de la circonscription »

Public désigné par l'IEN :

- directeurs d'école,
- enseignants des écoles concernées par un suivi d'évaluation d'école en 2015-2016,
- enseignants des écoles nouvellement équipées en informatique,
- enseignants faisant appel à un intervenant extérieur,
- enseignants des écoles du secteur du collège Jules Ferry,
- enseignants des écoles Pasteur Chambéry, Haut-Maché et le Biollay concernés par un parcours citoyen,
- maîtres d'accueil temporaire,
- enseignants en Ulis école,
- enseignants de l'école Jacques Prévert exerçant auprès d'élèves TED,
- enseignants d'écoles ayant un projet spécifique : projet en lien avec la mise en place du nouveau cycle 3, PEAC, parcours santé, actions innovantes ... (**attention : soumis à l'accord préalable de l'IEN**).

Animations au choix :

Après inscription aux animations obligatoires (12H de priorités départementales) et aux animations à public désigné par l'IEN, chaque enseignant complétera si besoin par des animations optionnelles afin d'atteindre les 18 heures d'animations pédagogiques obligatoires.

Cas particulier des néo titulaires T1 et T2

Pour les titulaires « première année » :

- 12H d'animations obligatoires correspondant au cycle d'exercice
- 3H sur la différenciation pédagogique
- 3H sur l'orthographe au cycle 2

Pour les titulaires « deuxième année » :

- 12H d'animations obligatoires correspondant au cycle d'exercice
- 3H sur la préparation de la première inspection
- 3h au choix : différenciation pédagogique OU orthographe au cycle 2

Les modalités d'inscription

ATTENTION : chaque enseignant doit s'inscrire pour TOUTES les animations, y compris les animations obligatoires. Les enseignants à temps plein s'inscrivent pour 18 heures et seront convoqués à TOUTES les animations demandées.

Les enseignants à temps partiel s'inscrivent au prorata de leur quotité de service.

Toute absence à une animation pédagogique doit obligatoirement être signalée par mail au secrétariat de l'IEN avec le motif de l'absence.

REMBOURSEMENT DES FRAIS :

Tous les enseignants doivent se présenter aux animations pédagogiques avec leur ordre de mission complété et signé. Celui-ci doit être remis au formateur pour le remboursement des frais de déplacement. De plus l'enseignant doit signer la liste d'émargement.

Le formateur rendra au secrétariat de l'IEN la liste d'émargement signée par tous les enseignants présents ainsi que les ordres de mission complétés par les intéressés.

Comme l'année scolaire précédente, l'inscription aux animations pédagogiques se fera obligatoirement par le biais de l'application en ligne GAIA (<https://extranet.ac-grenoble.fr/arena>).

Le numéro du dispositif pour Chambéry 1 est : **16D0730003**

Chaque enseignant s'inscrira individuellement à l'aide de ses identifiants personnels I-Prof.

La campagne d'inscription débutera le **SAISIE** : Le serveur sera ouvert **du 22 septembre 2016 au 02 octobre 2016 inclus jusqu'à 17 heures**. Les inscriptions aux différentes actions, stages et aux animations pédagogiques, s'effectuent sur une unique période.

NB : Nous avons dû créer des sessions avec des dates fictives (01/09 07/07 25/07). Vous devez vous inscrire à ces dates fictives pour que votre inscription soit effective. Les dates réelles vous seront communiquées ultérieurement.

DOCUMENTS NECESSAIRES :

- NUMEN
- N° des dispositifs (10 caractères) ou code GAIA des stages disponibles dans le Plan Départemental de Formation en ligne sur le site de la D.S.D.E.N. de la Savoie.

PROCEDURE :

- Par internet : <https://extranet.ac-grenoble.fr/arena/>
- Authentification (indiquer votre identifiant et votre mot de passe –NUMEN si inchangé).

